

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 24 juin 2024

Nombre de
membres du
Bureau : 33

L'an deux mille vingt quatre,
Le vingt quatre juin,
A quatorze heures trente,
se sont réunis à Espace Les Forézielles - Montrond Les Bains, les membres du Bureau
du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente,
dûment convoqués le 18 juin 2024.

En exercice : 33
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

OBJET

Mise en place du plan
de formation
pluriannuel 2024-
2026

Présents :

Marie-Christine THIVANT, Présidente
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PONCET, Daniel
PRUD'HOMME, Serge RAULT, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON,
Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Votes Pour : 28

Mandant : Xavier VILLARD - Mandataire : Henri BONADA

Vote Contre : 0

Mandant : Gilles PERRONNET - Mandataire : Thierry GOUBY

Abstention : 0

Mandant : Didier PICARD - Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Béatrice FOURNEL - Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Stéphane HEYRAUD - Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marianne DARFEUILLE - Mandataire : Séverine REYNAUD

Mandant : Pierre VERICEL - Mandataire : Séverine REYNAUD

Absents excusés :

Mme Annick FLACHER, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien
DESHAYES, M. Jean-Paul CAPITAN, M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier
PICARD, Mme Béatrice FOURNEL, M. Stéphane HEYRAUD, Mme Marianne DARFEUILLE,
M. Pierre VERICEL.

Le secrétariat a été assuré par Didier PONCET.



DELIBERATION 2024_06_24_6B

DU BUREAU DU 24 JUIN 2024

OBJET : MISE EN PLACE DU PLAN DE FORMATION PLURIANNUEL 2024-2026

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L 115-4 qui reconnaît à l'ensemble des agents publics territoriaux un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie et l'article L 423-3 qui mentionne que les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel, lequel est présenté à l'assemblée délibérante et transmis à la délégation compétente du Centre national de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 27 juillet 2020 de délégation du comité syndical au bureau ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 10 juin 2024,

I\ Contexte règlementaire et objectifs de la formation professionnelle

Le plan de formation pluriannuel, outil privilégié de gestion des compétences des agents, permet de :

- Rendre plus lisible l'engagement et la politique du SIEL-TE en matière de formation ;
- Identifier les axes de développement des compétences nécessaires à la réalisation des projets en prenant en compte l'évolution des métiers.

C'est pourquoi, le SIEL-TE s'attache à construire un plan de formation cohérent, permettant à chaque agent d'acquérir les compétences indispensables à la tenue de son poste ou nécessaires à l'évolution de sa carrière.

II\ Le plan de formation pluriannuel 2024-2026 du SIEL-TE

Ce plan de formation pluriannuel est applicable pour la période de 2024 à 2026. Il s'applique à l'ensemble des agents du SIEL-TE. Il a été construit au travers d'une démarche participative réunissant élus, direction, responsables de pôles et de services ainsi que représentants du personnel et s'appuie également sur l'analyse des entretiens professionnels.

Il permet de rassembler dans un même document les différentes modalités de formation, les procédures mises en œuvre en interne et les moyens alloués à la formation professionnelle au sein du SIEL-TE. Il vise également à développer les compétences des agents afin d'accompagner le déploiement des orientations stratégiques du syndicat présentées dans le projet d'administration.

Au regard des orientations stratégiques du SIEL-TE fixées par l'exécutif et déclinées dans le projet d'administration et des besoins de formation recueillis tout au long du projet, ce plan de formation s'articule autour de 4 axes principaux :

- Faciliter l'intégration et l'évolution des agents du SIEL-TE ;
- Maintenir, développer et renforcer les compétences métiers ;
- Se former collectivement pour répondre aux enjeux stratégiques communs ;
- Garantir la santé et la sécurité des agents.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Approuver la mise en œuvre du plan de formation pluriannuel pour la période 2024-2026.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance
Le 24 juin 2024
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.